

**COMMUNE DE CHAMPDOTRE****DECISION DU MAIRE N°2023-011****Portant acceptation d'un devis – Etude Géotechnique – Mission G2 PRO –  
Réhabilitation d'un ancien restaurant en services communaux et logements**

Le Maire de Champdôtre,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibérations du conseil municipal en dates du 25 mai 2020, du 11 février 2021 et 16 décembre 2022 (conformément à l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales) ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la décision du Maire n°01/2021 du 25 mars 2021 retenant le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant situé 2 Rue de la Gare à Champdôtre

**VU** la décision du Maire n°08/2022 du 10 novembre 2022 portant choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation et rénovation d'un ancien restaurant en services communaux et logements

**CONSIDERANT** l'exigence de réaliser des études de sol préalables à la restructuration de l'ancien restaurant sis 2 rue de la gare à Champdôtre.

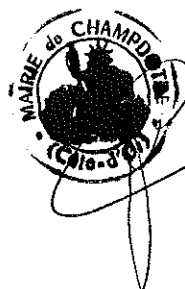
**CONSIDERANT** la réalisation en 2021 de la phase avant-projet de l'étude géotechnique de conception G2 AVP,

**CONSIDERANT** dans la continuité de la mission G2 AVP, la nécessité de réaliser la phase projet de l'étude géotechnique de conception G2 PRO,

**DECIDE**

- **De valider** le devis de la société GEOTEC domiciliée à Quétigny (21800) – 2 bis rue Champeau – relatif à la mission G2 PRO pour un montant HT de 4 700,00 € soit 5 640,00 € TTC.
- **De signer** tout document afférent à cette affaire.

Le Conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.



A Champdôtre le 02/03/2023  
Le Maire,  
Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

The logo for S2LO, consisting of the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a swoosh underneath.

ID : 021-212101380-20230302-D\_2023\_011-AU